



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FICHE PRATIQUE

COMMENT PROTÉGER
LES **BUSARDS**
DANS LES CULTURES ?



BUSARD
GRAND EST

Trois espèces de busards nichent en Grand Est et toutes sont protégées

(Code de l'environnement art. L411-1, arrêté interministériel du 29 octobre 2009 modifié)

Busard cendré
Circus pygargus



Busard St-Martin
Circus cyaneus



Busard des roseaux
Circus aeruginosus

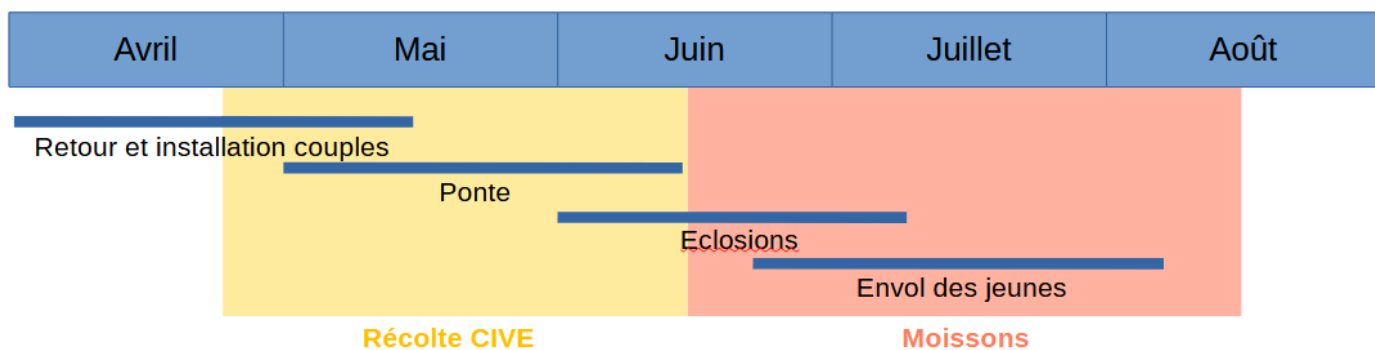


Busards mâles (LPO, Cahier technique Busards, 2017)

Ces grands oiseaux nichent quasi exclusivement dans les cultures...

La raréfaction de leurs habitats originels (friches, prairies permanentes...) a conduit les busards, qui nichent au sol, à s'installer dans le Grand Est quasi exclusivement dans les cultures de céréales, notamment d'hiver. Ils apprécient la densité et la hauteur de ces couverts pour cacher leur nid des prédateurs, donc à plus forte raison les CIVE (Cultures intermédiaires à vocation énergétique) déjà hautes et denses à leur retour de migration.

... mais la réussite de leurs nichées peut être mise en péril par les travaux des champs :



Vous avez un doute sur la présence éventuelle d'un nid ?



Contactez les bénévoles Busards de votre secteur :

Vous trouverez la liste des contacts dans ce document (page 4).

Vous êtes contactés par des bénévoles du réseau busards ?



Ceux-ci vont vous informer de la localisation d'un nid et des mesures possibles pour le préserver tout en poursuivant votre activité. Comme les travaux des champs, les interventions de protection peuvent conduire à l'abandon des œufs ou des jeunes. Les bénévoles interviendront le cas échéant (cage de protection), après accord mutuel sur la solution la plus adaptée, et suivront le nid jusqu'à envol des jeunes.

Mesures préconisées pour protéger les nichées de busards dans les cultures

Sur parcelle à récolter aux dates de moisson traditionnelles :



► installer un dispositif de protection du nid

Cage de protection et carré laissé sur pied pour limiter le dérangement et la vulnérabilité des oisillons à la sortie du nid



Sur parcelle à récolter précocement (notamment pour la méthanisation ou en cas de fauche sanitaire) : privilégier d'autres mesures d'évitement et de réduction des impacts

Les parcelles dont le couvert est déjà haut et dense au retour des busards en avril mai sont particulièrement attractives. Mais les nombreuses interventions nécessaires à proximité du nid pour récolter puis poursuivre la conduite de la parcelle augmentent les risques d'abandon de la couvée ou des jeunes.

► Si possible, prendre en compte les zones privilégiées par les busards

au moment du choix des parcelles destinées à une récolte précoce ou à la méthanisation.

Ces oiseaux étant philopatriques (ils ont tendance à revenir nicher là où ils sont nés), une carte des zones à enjeux pour la nidification des busards a été élaborée d'après la localisation des nids repérés par les bénévoles depuis 2000 : vous la trouverez dans ce document.

► Changer de parcelle si possible et récolter une autre parcelle sans nid de busard.

► Conserver une partie non fauchée, à récolter plus tard :

Bande de 50-100 mètres

utilisée comme refuge,
elle est moissonnée ultérieurement.



Périmètre d'au moins 50 x 50 m

Les carrés d'au moins 50 x 50 m semblent les plus efficaces d'après les retours d'expérience en Bavière



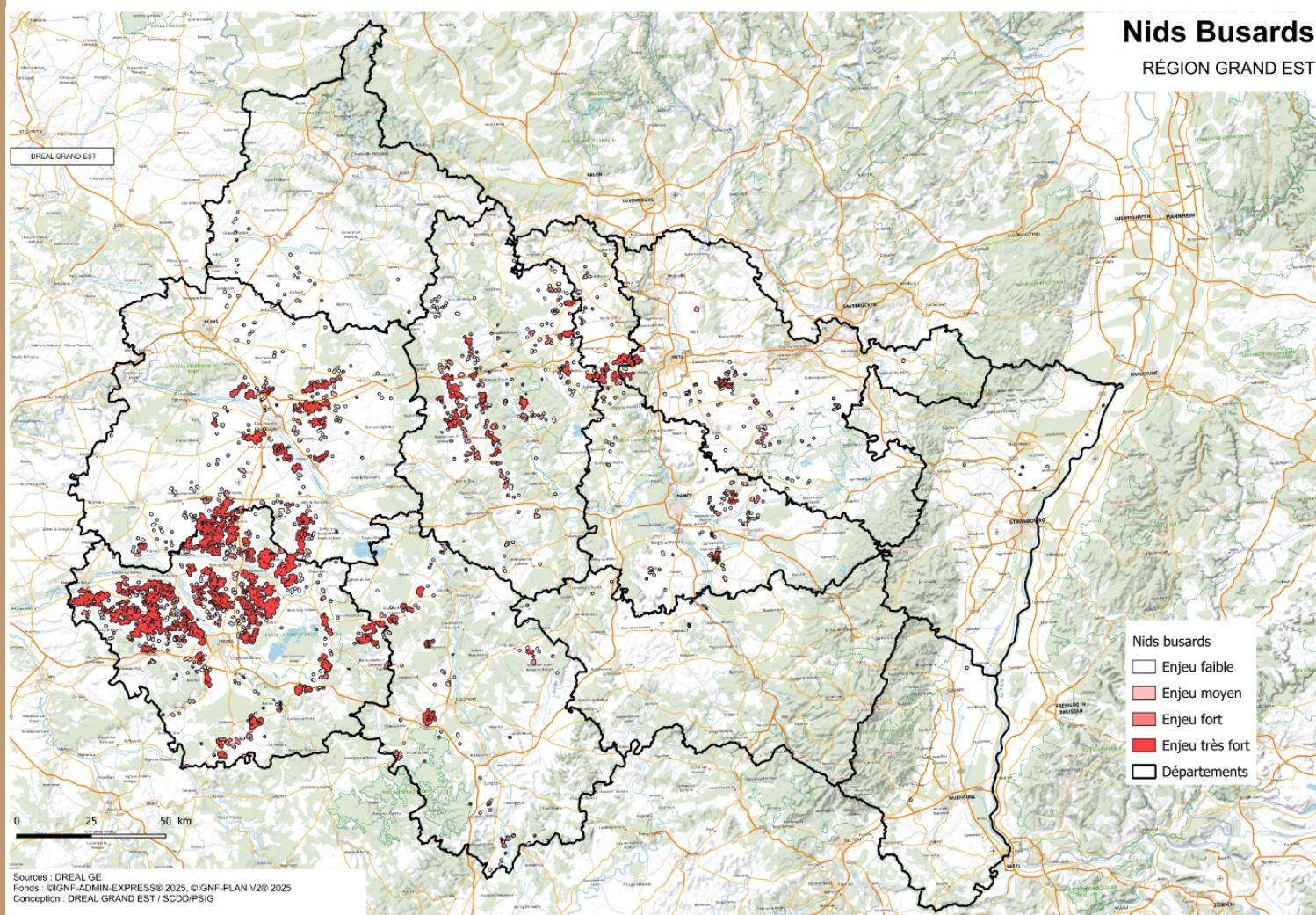


Contacts du réseau busards en Grand Est

Contactez les référents du réseau busard Grand Est pour vous aider à mettre en place la mesure la plus efficace possible pour la préservation des nichées et **pour le bon déroulement de votre activité.**

Département	Entité	Référent	Adresse mail	Téléphone
Bas-Rhin (67)	LPO Alsace	Alain Willer	alsace.rapaces@lpo.fr	03 88 22 07 35
Haut-Rhin (68)	LPO Alsace	Alain Willer	alain.willer@wanadoo.fr	06 78 99 38 55
Aube (10)	LPO Champagne-Ardenne	Pascal ALBERT Marion SFILIGOI	circuspygargus@live.fr marion.sfiligoi@natureduongentais.fr	06 09 11 05 66 06 67 42 22 54
Haute-Marne (52)	Nature Haute-Marne	Jean-Luc BOURRIOUX	busard52@gmail.com	06 43 62 86 52
Marne (51)	LPO Champagne-Ardenne	Léo CAPOVILA Claude BOUILLON	capovillaleo525@gmail.com bouillon.claude@sfr.fr	06 08 09 11 33 06 80 10 77 88
Ardennes (08)	ReNArd	Jean-Luc BOURRIOUX	busard52@gmail.com	06 43 62 86 52
Meurthe & Moselle (54)	CSFL LPO 54 TORCOL	Frédéric BURDA Jean-Yves MOITROT Gérard LIEGEOIS	frederic.burda@csfl.fr jy.moitrot@laposte.net liegeois53@gmail.com	06 21 65 15 31 06 45 87 87 37 06 01 33 26 91
Meuse (55)	GIBM MNE CSFL	Loïc LAMBERT Sébastien LARTIQUE Frédéric BURDA	scolopax3855@gmail.com s.lartique@meusenature.fr frederic.burda@csfl.fr	06 45 33 16 56 06 75 40 22 55 06 21 65 15 31
Moselle (57)	LPO 57 TORCOL	Daniel PERNET Gérard LIEGEOIS	jaseur57@modulonet.fr liegeois53@gmail.com	06 59 90 53 92 06 01 33 26 91
Vosges ouest (88)	Lorraine Association Nature	Guillaume LEBLANC	lorraine_association_nature@yahoo.fr	06 27 04 91 13
Vosges est (88)	Oiseaux Nature	Claude MAURICE	oiseauxnature@free.fr	03 29 62 48 60

Carte des zones à enjeux pour la nidification de busards



Cette carte est accessible sur : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=8f749058-0933-429e-bef4-4bfaee3a660c>

Elle a été établie en compilant les données de nidification de busards recensées en Grand Est depuis l'an 2000. Les zones à enjeux sont celles concernées par des nidifications avérées. Les niveaux d'enjeux sont fonction du nombre d'années au cours desquelles une nichée a été recensée sur la zone (les busards sont philopatriques, c'est-à-dire qu'ils ont tendance à revenir où ils sont nés pour se reproduire).

